

FICHE DE RENSEIGNEMENTS SUR LE *PROGRAMME* *D'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES*

Le Programme d'alternance travail-études

Le *Programme d'alternance travail-études* sert de moyen d'enseignement et vise l'atteinte de résultats d'apprentissage définis dans les programmes d'études et les cours élaborés par les écoles et enregistrés par le Ministère.

Le *Programme d'alternance travail-études* s'offre dans le cadre d'un cours. Il n'y a aucun programme d'études provincial intitulé *Programme d'alternance travail-études*. Les cours et les programmes élaborés à l'échelle locale dans lesquels le *Programme d'alternance travail-études* est utilisé comme moyen d'atteindre des résultats d'apprentissage peuvent être éligibles pour l'enregistrement par le Ministère. Le *Programme d'alternance travail-études* devrait être utilisé avec d'autres moyens d'enseignement comme l'enseignement traditionnel, l'apprentissage assisté par ordinateur ou le travail en petits groupes afin d'offrir des expériences d'apprentissage qui favorisent le progrès des élèves et l'atteinte des résultats d'apprentissage des élèves définis dans les cours et les programmes.

Le Programme d'alternance travail-études et les élèves

L'expérience du *Programme d'alternance travail-études* pourrait profiter à tous les élèves.

Le Programme d'alternance travail-études et l'indemnisation des travailleurs

Les élèves peuvent bénéficier de l'assurance d'indemnisation pour des accidents du travail sous l'égide d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba s'ils rencontrent les critères suivants :

- la personne est inscrite à titre d'élève dans une division ou un district scolaire;
- le stage est supervisé par un enseignant certifié par Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba;
- le *Programme d'alternance travail-études* sert de moyen d'enseignement et vise l'atteinte de résultats d'apprentissage définis dans les programmes d'études et les cours élaborés par les écoles et enregistrés par le Ministère;
- le stage se déroule au Manitoba peu importe le nombre d'heures passées au site de travail;
- les formulaires ministériels requis sont remplis et le processus d'enregistrement est respecté.

AVIS IMPORTANT

Les formulaires d'inscription au *Programme d'alternance travail-études* **DOIVENT** être remplis de manière précise et soumis **AVANT** le début du placement en milieu de travail afin de bénéficier de l'assurance d'indemnisation des travailleurs.